

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 349 publiée le 23 août 2012

LE CÉRÉMONIAIRE DU PAPE PRÉFACE UN MISSEL BIFORMALISTE

Dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Constitution *Veterum Sapientia*, sur l'emploi et la préservation du latin dans l'Église (constitution promulguée le 22 février 1962 par Jean XXIII, et signée par lui sur l'autel de Saint-Pierre, pour montrer toute l'importance qu'il lui accordait), le Pontificium Institutum Altioris Latinitatis de l'Université Pontificale salésienne a eu la bonne idée de regrouper dans un même volume l'ordo missæ de 1970 (forme ordinaire de la messe) et celui de 1962 (forme extraordinaire de la messe). Édité par les éditions Messaggero (Padoue), cet ouvrage, intitulé *Eucharisticum Mysterium*, présente le texte latin en face du texte italien. En ouverture de ce livre figure une introduction de Monseigneur Guido Marini, Maître des Célébrations liturgiques pontificales, que nous soumettons à votre réflexion cette semaine.

I - LE TEXTE DE MONSEIGNEUR MARINI

2010 a marqué l'anniversaire de deux anniversaires importants : les 40 ans de la promulgation du Missel de Paul VI (1970) et les 440 ans de celle du Missel de saint Pie V (1570). Comme on le sait, par le *Motu Proprio Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007, Benoît XVI a établi qu'existent, sous certaines conditions, deux modalités de célébration de l'Eucharistie : la forme ordinaire (celle de Paul VI) et la forme extraordinaire (celle de saint Pie V, selon le Missel promulgué en 1962 par le Bienheureux Jean XXIII).

2012 est l'année de deux grands événements ecclésiaux : le Synode des évêques sur le thème de « La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne » et le début de l'Année de la Foi fixé par Benoît XVI en concomitance avec le cinquantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II et vingt ans après la publication du Catéchisme de l'Église catholique.

Dans ce contexte particulier de la vie de l'Église, c'est donc avec gratitude que l'on doit accueillir le présent ouvrage. Il n'est pas dans l'objet de cette introduction d'entrer dans le détail de ce qui y est affirmé en général ou en particulier. On y trouvera dans tous les cas un outil très utile afin que chaque « année de la foi » que représente l'année liturgique soit « une occasion propice pour intensifier la célébration de la foi dans la liturgie, et en particulier dans l'Eucharistie » (*Motu Proprio Porta fidei*, art. 9).

La lecture attentive de ce volume pourra représenter pour beaucoup une redécouverte ou un approfondissement de la beauté de la célébration eucharistique dans son développement harmonieux à travers l'histoire.

En effet, comme l'affirme Benoît XVI dans *Sacramentum caritatis* (§ 3) : « En regardant l'histoire bimillénaire de l'Église de Dieu, guidée par l'action sage de l'Esprit Saint, nous admirons, pleins de gratitude, le développement, ordonné dans le temps, des formes rituelles par lesquelles nous faisons mémoire de l'événement de notre salut. Depuis les multiples formes des premiers siècles, qui resplendissent encore dans les rites des antiques Églises d'Orient, jusqu'à la diffusion du rite romain ; depuis les indications claires du Concile de Trente et du Missel de saint Pie V jusqu'au nouveau liturgique voulu par le Concile Vatican II : à chaque étape de l'histoire de l'Église, la célébration eucharistique, en tant que source et sommet de la vie et de la mission de l'Église, resplendit de toute sa richesse multiforme dans le rite liturgique. »

Dans le même temps, cette publication aidera à avancer dans la direction de la si désirée cordiale réception de la liturgie de l'Église, dans son rite ordinaire, à promouvoir avec une fidélité renouvelée au concile Vatican II, comme dans son rite extraordinaire, qui a aujourd'hui encore tant de trésors à nous offrir. « Il n'y a aucune contradiction entre l'une et l'autre édition du Missale Romanum », affirme Benoît XVI dans la lettre adressée aux évêques du monde entier pour

présenter ledit Motu Proprio. « L'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture. Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. » (7 juillet 2007).

Aujourd'hui plus que jamais, la liturgie de l'Église a besoin d'être appréhendée, approfondie et vécue en cordiale syntonie avec les indications du magistère pontifical et dans un climat de sérénité et de sagesse.

La présente publication, œuvre du Pontificium Institutum Altioris Latinitatis, va dans cette direction. Il est souhaitable que celle-ci continue à être empruntée et partagée par beaucoup. Et même par tous.

Monseigneur Guido Marini
Cité du Vatican, 19 mars 2012
Solennité de saint Joseph

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Par la publication de cet ouvrage, placé sous la responsabilité du Père Manlio Sodi, naguère auteur d'un libelle contre le Motu Proprio *Summorum Pontificum* (un bel exemple de saine « repentance »), l'Université salésienne confirme que les temps changent. À Rome du moins car il faudra attendre encore longtemps avant que pareille initiative ne soit imitée en France.

2) Ce que permet et encourage le pape, c'est que les prêtres, et les fidèles, puissent vivre leur foi in *utroque usu* selon la formule adoptée par le cardinal Castrillón Hoyos pour qualifier l'apostolat des Bénédictins de Nursie (voir notre [lettre 186](#)), dans l'un et l'autre usage. Et ce que permet et devrait encourager *Eucharisticum Mystrium*, l'ouvrage présenté par Monseigneur Marini, puisqu'il y est question précisément de la célébration de la Sainte Messe dans l'une comme dans l'autre forme du rite romain. On aura remarqué le piquant lapsus de Mgr Marini qui parle de « rite ordinaire » et de « rite extraordinaire ».

3) Bien que, selon nos informations, Monseigneur Marini ne célèbre pas encore régulièrement dans la forme extraordinaire du rite romain, il est intéressant de voir combien il se situe complètement dans la pensée de Benoît XVI quand il écrit que la forme extraordinaire « a aujourd'hui encore tant de trésors à nous offrir ». Comment, en outre, ne pas adhérer à ses intuitions quand il affirme que « plus que jamais, la liturgie de l'Église a besoin d'être appréhendée, approfondie et vécue en cordiale syntonie avec les indications du magistère pontifical et dans un climat de sérénité et de sagesse » ?

En fait, ce n'est rien d'autre que la « paix liturgique » qu'appelle de ses vœux le cérémoniaire du pape... Que le Seigneur l'entende et qu'advienne bientôt pour le Saint Père la possibilité de célébrer régulièrement et publiquement dans les deux formes du rite.